



REGLEMENTATION TRANSPORT AERIEN DE MARCHANDISES vi@ Internet

Objectif de la formation :

Acquérir, à partir d'une approche pratique et vivante des connaissances en matière de réglementation, de documents de transport et être en mesure de traiter un dossier de transit aérien.

Une formation souple et adaptée à votre activité personnelle/professionnelle

Un tuteur-référent, expert de la profession

Les «plus» de la formation Internet

- accès illimité pendant 3 mois à notre plate-forme de cours
- des écrans animés représentant des tâches qui incombent au transitaire dans l'exercice de sa profession
- des exercices formatifs de consolidation (exercices pratiques), des évaluations sous forme de QCM
- des supports de cours imprimables
- des devoirs et études de cas à réaliser pour correction individualisée par le tuteur

Une aide personnalisée

- un numéro Azur  N°Azur 0 810 20 30 80
PREMIER D'UN APPEL LOCAL
- un lien direct la boîte mail du tuteur/référent



NOTRE PEDAGOGIE EST BASEE SUR 4 POINTS ESSENTIELS :

1/ Des écrans interactifs

Page 02/13

Accueil

Objectifs, plan de travail & organisation

Le Transport Aérien

Cours et Contenus

- Mission
- Tâches
- Connaissances
- Ressources

Testez-vous !

Etude de Cas 1: Cas Caracas

Etude de Cas 2: Cas Bangalore

Exercices de taxation aérienne

Corrigés

Auteurs

Les acteurs du transport aérien (suite)

Le commissionnaire de transport

- même rôle et statut que d'habitude
- doit être agréé par l'IATA
- peut avoir un rôle d'agent agréé en douane

Compagnie aérienne

- C'est le transporteur

Sociétés de handling

effectuent pour le compte des compagnies aériennes et pour les commissionnaires de transport les manutentions nécessaires au fret aérien :

- vérification des poids et dimensions
- mise en magasin de dédouanement
- comptage
- conditionnement
- palettisation
- sécurisation du fret

Le cadre général du transport aérien

L'activité

Son

Page 01/13

Accueil

Objectifs, plan de travail & organisation

Le Transport Aérien

Cours et Contenus

- Mission
- Tâches
- Connaissances
- Ressources

Testez-vous !

Etude de Cas 1: Cas Caracas

Etude de Cas 2: Cas Bangalore

Exercices de taxation aérienne

Corrigés

Auteurs

Les acteurs du transport aérien

Ce sont les mêmes acteurs que dans les autres modes de transport avec quelques particularités et quelques acteurs supplémentaires.

↓

IATA

International Air Transport Association

Regroupement des principales compagnies aériennes, elle travaille à la régulation et harmonisation du transport aérien

- réglementation
- publication de tarifs de base
- délivrance des agréments
- diffusion d'information
- formation
- ...

C'est une "conférence" au niveau mondial.

Le cadre général du transport aérien

L'activité

Son

Sommaire du thème



2/ Des fascicules imprimables

FS-0109-17

LES ACTEURS DU TRANSPORT AERIEN

1 LES COMPAGNIES AERIENNES	2
2 LES « INTEGRATEURS »	4
3 LES INTERMEDIAIRES OU PARTENAIRES	
3.1 LE TRANSITAIRE.....	
3.2 LE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT.....	
3.3 LE GROUPEUR DE FRET AERIEN.....	
3.4 L'AFFRETEUR DE FRET AERIEN (CHARTER).....	
3.5 LES SOCIETES DE HANDLING.....	
3.5.1 <i>Auprès des agents de fret aérien</i>	
3.5.2 <i>Auprès des compagnies aériennes</i>	
3.6 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES.....	
3.6.1 <i>Fonction technique</i>	
3.6.2 <i>Fonction commerciale</i>	

© 2004
TFTL - IFTIM - Médula Azur
1312/2004

Page 1 sur 13

[Retour au sommaire](#)

FS-0109-17

1 LES COMPAGNIES AERIENNES

Il existe encore 300 compagnies aériennes réparties dans le monde. La plupart d'entre elles ont une activité de transport de personnes « Pax » et de fret « Cargo ».

Peu d'entre elles ont une activité purement fret.
La répartition moyenne entre ces deux activités est actuellement de l'ordre de 87 % du chiffre d'affaires qui vient de l'activité PAX et 13 % de l'activité CARGO.

Bien sûr toutes les compagnies n'ont pas une taille, un poids économique, comparables.

Les compagnies sont classées en fonction des droits de trafic (Cf : libertés de l'Air) qu'elles ont obtenus :

- ✓ compagnie « tout cargo » ; exemple : Cargolux, Federal Express, etc.
- ✓ compagnie passagers et fret dite « major » ou de « premier rang » ; exemple : Air France, Lufthansa, British Airways ; etc.
- ✓ compagnie passagers et fret dite « régionale » ou de deuxième rang » ; exemple : T.A.T., Air Liberté ; etc.
- ✓ compagnie « charter » transport à la demande ; exemple : Air Charter, Minerve, etc.

Dans le contexte économique actuel et à l'aube de la déréglementation au sein de l'Union Européenne, les compagnies cherchent à se restructurer et à étendre leurs réseaux par le biais de participations croisées multi-compagnies. L'un des freins actuel, BRITISH AIRWAYS exclue, tient au fait que bon nombre de compagnies européennes sont des entreprises nationalisées.

Il semble qu'une privatisation de leurs capitaux, soit le point de passage obligé pour mener à bien ces synergies. A titre d'exemple rapprochement effectif entre KLM et UNITED AIRLINES, BRITISH AIRWAYS et TAT.

© 2004
TFTL - IFTIM - Médula Azur
1312/2004

Page 2 sur 13





3/ Des QCM et exercices en auto-correction

Accueil

- Objectifs, plan de travail & organisation
- Le Transport Aérien
 - Cours et Contenus
 - Mission
 - Tâches
 - Connaissances
 - Ressources
 - Testez-vous !
 - Etude de Cas 1: Cas Caracas
 - Etude de Cas 2: Cas Bangalore
 - Exercices de taxation aérienne

- Thème Transport Aérien -

Question :2 sur 10

Choisissez la bonne réponse puis appuyez sur le bouton SUITE (ou FIN) en bas à droite de l'écran.

En cas de dommage caché les réserves pour être recevables doivent être émises dans un délai de :

3 jours

14 jours après la réception

Retour Suite Fin

Temps restant: 11:25

Accueil

- Objectifs, plan de travail & organisation
- Le Transport Aérien
 - Cours et Contenus
 - Mission
 - Tâches
 - Connaissances
 - Ressources
 - Testez-vous !
 - Etude de Cas 1: Cas Caracas
 - Etude de Cas 2: Cas Bangalore
 - Exercices de taxation aérienne
 - Corrigés
 - Auteurs

Question :2 sur 10

En cas de dommage caché les réserves pour être recevables doivent être émises dans un délai de :

3 jours

14 jours après la réception

30 jours

21 jours après la date présumée d'arrivée

Question sans réponse

Réponse :

Retour Suite Terminé

Accueil

- Objectifs, plan de travail & organisation
- Le Transport Aérien
 - Cours et Contenus
 - Mission
 - Tâches
 - Connaissances
 - Ressources
 - Testez-vous !
 - Etude de Cas 1: Cas Caracas
 - Etude de Cas 2: Cas Bangalore
 - Exercices de taxation aérienne
 - Corrigés
 - Auteurs

Nom du participant: Xavier LECONTE

Groupe du participant: MODULE AERIEN

Nom de l'épreuve: aerien (tout)

Date/heure de l'établissement du rapport: juillet 27, 2006 - 14:38

Date/heure de début: juillet 27, 2006 - 14:36

Temps: 0:01:14

Etat: Terminée normalement

Score maximum: 10

Score en pour cent: 0%

BILAN: Echec

Commentaires: Vous n'avez pas obtenu le score nécessaire pour être retenu !

Description de la question	Propositions	Réponse fournie (tronquée)	Score réel
Nom de la classe	Score en points	Score en pour cent	Nombre de questions
ACC-Aérien	0 / 10	0%	10
Ecrans divers	0 / 0	0%	2

Copyright AFT-IFTIM TFTL 2002



4/ Un tutorat pour un suivi personnalisé

Accès direct à la boîte mail de votre tuteur

Informations sur les séquences

Formation :	Transport Aérien
Tuteur :	
Objectifs pédagogiques	Connaître l'environnement réglementaire du transport aérien Identifier les documents utilisés dans ce mode de transport Savoir traiter un dossier de transit aérien
Durée	40 h

Avancement

Activité(s) déjà traitée(s) 0% (0/11)

Détails des résultats

Introduction	0%
Le Métier d'Agent de transit Aérien	0%
1 - Réceptionner l'appel du client	0%
2 - Etudier la faisabilité de la demande	0%
3 - Etudier les coûts et choisir la solution	0%
4 - Formaliser et négocier l'offre du client	0%
5 - Traiter le dossier de transit Import/ Export	0%
Testez-vous !	0%
Etude de Cas 1: Cas Caracas	0%
Etude de Cas 2: Cas Bangalore	0%
Exercices de taxation aérienne	0%

Historique

Historique de vos scores Détails

Visualisation de votre avancement dans la formation



PROGRAMME DE LA FORMATION

OBJECTIFS GENERAUX

- Acquérir à partir d'une approche pratique et vivante, la réglementation du transport aérien.
- Identifier les documents utilisés dans ce mode de transport.
- Traiter un dossier de transit aérien

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique.

A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

MOYENS

- Des écrans interactifs sur Internet
- Des évaluations avec corrigés
- Des ressources pédagogiques en ligne
- Un fascicule de cours imprimable
- Un accès individualisé au tuteur-conseil par mail

VALIDATION

Attestation de formation

NOM DU FORMATEUR REFERENT

Christophe LEY : formateur

DUREE DE LA FORMATION

40 heures (durée théorique estimée) réparties sur 3 mois.

IMPORTANT

En cas de prise en charge de votre dossier par un organisme payeur, nous vous informons qu'un état d'avancement de vos travaux tout au long de la formation est exigé par ces organismes. Le plan d'études doit leur être fourni pour constituer votre dossier et le paiement ne nous sera fait qu'au prorata du travail effectué ; dans ce cas, la différence vous serait obligatoirement facturée.

Renseignements :

TFTL – N° Azur : 0810 20 30 80 – tftl@aft-iftim.com

Catherine Guilbert, conseillère en formation, est à votre disposition au 03 44 66 36 91



PROGRAMME DETAILLE

I - COMPRENDRE LA DEMANDE DU CLIENT (2 h)

Réceptionner l'appel du client
Identifier le donneur d'ordre
Comprendre le besoin du donneur d'ordre

II - ANALYSER LES CONDITIONS DE LA DEMANDE (9 h)

Etudier la faisabilité de la demande
Analyser et classer les informations
Traduire la notion de produit en fret
Tenir compte des contraintes

III - PROPOSER UNE SOLUTION DE TRANSPORT (9 h)

Etudier les coûts et la solution
Organisation des services aériens
Analyse des coûts
Choix de la solution

IV - CONCLURE L'OFFRE AVEC LE CLIENT (10 h)

Formaliser et négocier l'offre auprès du client
Moyens de formalisation
Présentation de l'offre
Négociation de l'offre
Contractualisation de l'offre

V - GERER LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSPORT (10 h)

Traiter le dossier de transit export/import
Aspects techniques
Aspects commerciaux
Aspects financiers
Aspects juridiques

VI - EVALUATION DES CONNAISSANCES

Questionnaires à choix multiples en auto-formation
Cas pratiques professionnels (2)
Cas de taxation